

Conditions générales de vente

Avant d'enchérir lors de l'une de nos ventes,
merci de prendre connaissance de nos conditions générales de vente.

I - PAIEMENT

La vente est faite expressément au comptant.

Frais à la charge de l'acheteur :

24 % TTC quel que soit le lot.

Le paiement se fait par carte ou virement bancaire.

À défaut de paiement intégral par l'acquéreur dans les trente jours suivant la vente, le vendeur peut demander la remise en vente aux enchères du bien dans un délai de trois mois, à la folle enchère de l'adjudicataire défaillant. Ce dernier devra supporter toute différence de prix négative éventuelle entre son enchère portée lors de la vente aux enchères et celle obtenue lors de la revente sur folle enchère, ainsi que tous les frais imputés par cette seconde mise en vente. Il ne pourra pas se prévaloir d'une différence de prix positive éventuelle, qui sera intégralement due au vendeur.

Le remboursement des sommes éventuellement versées par l'acquéreur ne pourra être engagé qu'une fois le vendeur et la ROUILLAC SAS réglés de leur dû. La revente sur folle enchère n'empêche en rien l'action en responsabilité du vendeur et de la ROUILLAC SAS à l'encontre de l'adjudicataire défaillant.

II - COORDONNÉES BANCAIRES

Banque bénéficiaire : Caisse des Dépôts et Consignations, Paris-France 01 58 50 78 98
IBAN : FR39 4003 1000 0100 0026 8396 J26
Identifiant SWIFT : CDCGFRPP *via*
CDCFFRPP Bénéficiaire : ROUILLAC SAS
N° de compte à créditer : 000268396J
N° SIREN : 442 092 649
N° SIRET : 442 092 64900023
N° d'identification intracommunautaire :
FR03 442 092 649
Montant en euros net de frais pour le bénéficiaire.

III - LICENCE D'EXPORTATION

Cette formalité peut requérir un délai de 5 à 10 semaines, lequel pourra être sensiblement réduit selon la rapidité avec laquelle l'acquéreur donnera ses instructions à la Maison de ventes – qui ne peut être tenue responsable ni du délai de traitement de la demande, ni de la décision.

Acquisitions - Livraisons intracommunautaires
Les acquéreurs de l'Union Européenne assujettis à la TVA devront fournir leur numéro d'identification intracommunautaire.

Les acquéreurs non-résidents de l'Union Européenne pourront demander le remboursement de la TVA incluse dans la marge sur présentation du document douanier EX1 dans un délai de trois mois après la vente.

IV - ENCHÉRIR

1 - DANS LA SALLE

Les enchères seront portées à l'aide d'un panneau numéroté qui pourra être obtenu avant la vente aux enchères en échange de l'enregistrement de l'identité du demandeur (une pièce d'identité pourra être demandée) et du dépôt d'un chèque en blanc signé à l'ordre de ROUILLAC SAS. Le numéro de panneau du dernier enchérisseur sera appelé par le commissaire-priseur.

2 - LIVE GRATUIT SUR ROUILLAC.COM

A. Créer un compte avant la vente

Pour enchérir à distance, vous devez créer un compte sur notre site internet rouillac.com avec votre adresse courriel et un mot de passe sécurisé. Téléchargez le scan ou la photo de vos références bancaires et d'une pièce d'identité.

Après validation de votre compte par notre maison de ventes, vous pourrez :

- 1 - Laisser un ORDRE d'ACHAT
- 2 - Laisser une DEMANDE d'ENCHÈRES PAR TÉLÉPHONE
- 3 - Participer le jour de la vente en LIVE depuis votre ordinateur, sans frais additionnels.

B. Sélectionner vos lots

Sur notre site rouillac.com, sélectionnez dans le menu déroulant «ACHETER» ou «LIVE, ORDRES ET TÉLÉPHONES». Choisissez la vente et cliquez sur les lots sur lesquels vous souhaitez enchérir à distance.

Cliquez sur «Participez à l'enchère» et cochez au choix :

- 1 - Ordre d'achat dans la limite que vous aurez vous-même fixée
- 2 - Ordre téléphonique.
- 3 - LIVE sans frais supplémentaires.

C. Enchérir gratuitement le jour de la vente

Connectez-vous sur rouillac.com avec vos identifiants et cliquez sur le bouton rouge LIVE pour participer à la vente. Un décalage du son est perceptible. Fiez-vous au rythme des enchères qui s'affiche à l'écran.

3 - AVERTISSEMENT !

Les demandes d'ordre d'achat, de ligne téléphonique et/ou de participation en live seront acceptées au plus tard à l'issue des horaires d'exposition.

Aucun ordre d'achat ne sera enregistré sans présentation d'une pièce d'identité, de références bancaires et de coordonnées complètes.

En cas d'incertitude sur l'identité ou la garantie de l'émetteur, la Maison de ventes Rouillac se réserve le droit de refuser certaines demandes.

La présence physique lors de la vente aux enchères étant le mode normal pour enchérir, la Maison de ventes Rouillac et ses experts dégagent toute responsabilité en cas d'erreur, omission, ou mauvaise exécution d'un ordre d'achat ou d'une enchère téléphonique/en LIVE.

4 - RESPONSABILITÉ

En cas de double enchère reconnue effective par le commissaire-priseur, l'objet sera remis en vente et tous les amateurs présents pourront concourir à cette seconde mise en adjudication. Tous les objets ou tableaux sont vendus par le commissaire-priseur et, s'il y a lieu, l'expert qui l'assiste, suivant les indications apportées au catalogue et compte tenu des rectifications annoncées au moment de la présentation du lot et portées au procès-verbal de la vente.

Seul le procès-verbal de la vente, avec les éventuelles modifications apportées après impression du catalogue, fera foi en cas de contestation. Aucune réclamation ne sera possible pour les restaurations, manques et accidents, l'exposition ayant permis l'examen des objets. L'état des marbres et cadres n'est nullement garanti. Pour les tableaux, l'indication «huile» est une

garantie, mais le support peut-être indifféremment panneau, carton ou toile. Les rentoilages sont considérés comme une mesure conservatoire et non comme un vice. Les dimensions, poids, origine, époque, provenance ne sont donnés qu'à titre indicatif. La vente des lots est faite sans garantie d'aucune sorte : tous sont vendus tels quels, dans l'état où ils se trouvent, les expositions successives préalables ayant permis aux acheteurs de former leur propre jugement. Ils auront pu notamment vérifier si chaque lot correspond à la description du catalogue, ladite description constituant une indication qui n'implique aucune responsabilité, quelle qu'en soit la nature.

5 - RETRAIT DES ACHATS

En cas de paiement par chèque, non certifié, tiré sur une banque française, la délivrance des objets sera différée jusqu'à son encaissement. Dès l'adjudication, l'objet passe sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire.

Sauf demande expresse des acquéreurs, les lots n'ayant pas été retirés le jour de la vente seront transportés et conservés dans le garde-meubles de la Maison de ventes à Vendôme. Le transport et le magasinage sont à la charge de l'acquéreur. L'acquéreur sera lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions, la Maison de ventes ROUILLAC déclinant toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourir, et ce, dès l'adjudication prononcée. Toutes les formalités de transport sont à la charge exclusive de l'acquéreur.

6 - INCIDENT DE PAIEMENT

Tout bordereau d'adjudication en incident de paiement est susceptible d'une inscription au fichier TEMIS et de mention aux services professionnels de gestion des mauvais payeurs.

V. TRANSPORT/GARDE-MEUBLES

Sauf indication contraire, les lots non collectés le jour des ventes seront disponibles à partir du jeudi 11 juin 2026 à 14h en notre Hôtel des ventes, 2 rue Albert Einstein, 41100 Vendôme. Tél. 02 54 80 24 24. Merci de nous contacter pour organiser leur retrait.

Transport

BERNARD : 06 50 82 45 15
JUMEAU : 02 37 45 95 21
MAURAN : 05 56 42 31 18
MAILBOXES ETC. : 02 38 75 95 93
TRANSPORAP : 02 38 76 15 99

ROUILLAC

Commissaires-Preiseurs
Experts près la Cour d'Appel